



BULLETIN D'INFORMATION SANITAIRE

JARDIN - ESPACES VERTS Normandie

BIS bilan 2023 – 1er février 2024

- Bilan météo 2023
- Le réseau de surveillance
- Ravageurs : bilan
- Maladies : bilan
- Organismes à surveiller 2023
 - Bilan
 - Le classement des Organismes Nuisibles
- Notes nationales 2023
- Liens utiles

Bulletin disponible sur fredon.fr/normandie/publications

Recevez le Bulletin gratuitement en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BIS.](#)

Le réseau des observateurs



Envoyez vos observations !

Vous pouvez vous inscrire très rapidement et simplement en cliquant ci-dessus et envoyer par mail ou SMS vos signalements et photos.

Ces données sont indispensables pour enrichir le BIS.

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire !

N'hésitez pas à contacter votre animatrice pour davantage d'informations : melanie.berghman@fredon-normandie.fr

Bilan météo

Après un hiver 2022-2023 sec, le début du printemps a vu le retour des précipitations. Le reste du printemps et le début de l'été a été anormalement sec et très ensoleillé. Puis courant juillet, les épisodes pluvieux se sont succédés et les températures sont restées élevées jusqu'en octobre, classant l'automne 2023 le plus chaud jamais enregistré. L'hiver est pour le moment doux et particulièrement humide, ce qui permet de rattraper les déficits pluviométriques. 2023 est classée 2^e année la plus chaude, derrière 2022.

Cette année encore des épisodes météorologiques extrêmes et peu prévisibles se sont succédés : sécheresses, températures élevées, humidité importante, cumuls de pluie exceptionnels, tempête Ciaran... Ces extrêmes mettent les hommes en difficultés tout comme la faune et la flore. Si les plantes ne montrent pas immédiatement l'impact de ces aléas, elles les subissent et les enregistrent. La fragilisation des arbres notamment est indéniable. Il faut donc être particulièrement vigilant car l'impact de nos pratiques sera d'autant plus fort et les attaques de ravageurs et maladies seront d'autant plus graves.



Pour 2024, le BIS JEVI va rejoindre de nouveau la grande famille des BSV JEVI. Une plateforme nationale sera bientôt à disposition. Ainsi, la mise en page sera différente pour 2024 mais le contenu restera identique, tout comme le fonctionnement.

Le réseau de surveillance

Nombre d'observateurs - structure des observateurs

2023 fut l'année de retour du BSV JEVI sous une nouvelle forme, le BIS. Depuis sa reparution, il y a eu 22 inscriptions via le formulaire en ligne dont 5 observateurs. Les inscrits proviennent de structures très variées : mairies, lycées professionnels, magasin, parc privé, camping...

● Collectivité	10
● Institution	0
● Entreprise privée	6
● Autre	6



Les observations sont réalisées par les experts de FREDON Normandie en mission ou à l'occasion de demandes d'expertise. Cependant, tout le monde peut envoyer très simplement par mail une observation pertinente réalisée dans un jardin privé ou un espace végétalisé public en envoyant des photos, la localisation, la date et le plus d'éléments de contexte possible pour la validation. Les observations proviennent de toute la Normandie.

Plus il y aura d'observations, plus le BSV pourra être précis, au plus près de la réalité du terrain.

Ravageurs

Pyrale du buis *Cydalima perspectalis*



Après un début d'année avec une présence relativement normale de chenilles, nous avons subit en fin de saison une explosion des populations. La diffusion des papillons fut très importante et de nombreux secteurs restés indemnes ces dernières années ont subit de très fortes attaques. Les pluies régulières en deuxième moitié d'été ont limité l'efficacité des traitements Btk ou les ont empêché.

2023 est donc une année à fort impact sanitaire pour ce ravageur. Il faudra donc être vigilant lors de la reprise d'activité des chenilles au début du printemps 2024 afin de limiter les dégâts. Il est crucial d'observer régulièrement et de combiner les moyens de lutte.

Retrouvez les moyens de lutte et prophylaxie dans les [BIS n°2, 5, 6 et 7](#).



Chenilles urticantes



Vigilance : à surveiller !

L'année n'a pas été propice à la pullulation des chenilles processionnaires du pin et du chêne. Le risque végétal était très faible. Le risque pour la santé humaine était cependant toujours bien présent dans les espaces verts touchés et fréquentés, justifiant interventions et traitements. La dynamique de population de la processionnaire du pin se poursuit et l'insecte continue de remonter le long de la côte ouest de la Manche et en centre Calvados.

Le bombyx cul-brun est quant à lui dans une phase de pic de population sur la côte du Calvados, ce qui est particulièrement impactant pour les plages très fréquentées. Fort heureusement, cet insecte suit un développement cyclique et ses populations devraient se réguler d'elles-mêmes.

A noter qu'un arrêté préfectoral de lutte obligatoire a été signé dans les 5 départements normands. Cet arrêté concerne les chenilles urticantes mais aussi les ambrosies et la berce du Caucase. Un plan d'action annuel sera décliné pour chaque espèce, celui sur les chenilles est en cours de rédaction. Ainsi la réglementation et la lutte contre ces espèces seront harmonisées sur la région.

Autres ravageurs signalés en 2023



Pas de vigilance

Plusieurs ravageurs ont été signalés en 2023 avec peu d'impacts, principalement esthétiques :

- Charançon du hêtre
- Phylloxère du chêne
- Phytote du tilleul

Maladies

La première maladie décrite dans le BIS JEVI était le chancre coloré du platane, qui est un organisme de quarantaine (OQ). Aucun cas n'a été détecté en Normandie mais cette maladie est à surveiller de près. Aucun nouveau cas n'a été détecté en région parisienne depuis 2019.

Deux cas d'oidiums ont été signalés, sur rosier puis sur platane, en début de saison. Le reste de l'année ne semble pas avoir été propice au développement de ce champignon en espaces verts.

L'antracnose du platane a été signalée. Les dégâts peuvent être spectaculaires mais sont rarement graves pour l'arbre.

La chalarose et la graphiose continuent de toucher respectivement les frênes et les ormes. Ces arbres peuvent vivre plusieurs années avec ces champignons mais étant très affectés dans leur structure, avec notamment des pertes importantes de branches. Contrairement à la graphiose de l'orme, la chalarose du frêne n'affecte pas tous les arbres de l'espèce et des résistances naturelles existent. Ces maladies sont à surveiller pour intervenir rapidement sur les sujets malades.

Un foyer de ganoderme résineux a été signalé. Ce champignon affecte gravement la structure mécanique de l'arbre touché qui devient alors dangereux.

Les maladies fongiques n'impactent pas que les arbres, comme la rouille de l'aster signalée cet automne.

Un foyer atypique de *Nectria* sur tilleul a été détecté dans la Manche. Les arbres concernés voient leur durée de vie considérablement réduite.

Le dépérissement des conifères signalés affecte les arbres installés dans des conditions ne leur convenant pas tout à fait. Lors des pluies intenses, les sols trop humides voient le développement de maladies affectant les arbres affaiblis.

Retrouvez les conseils de prophylaxie contre les maladies dans le [BIS JEVI n°7](#).



Les organismes à surveiller

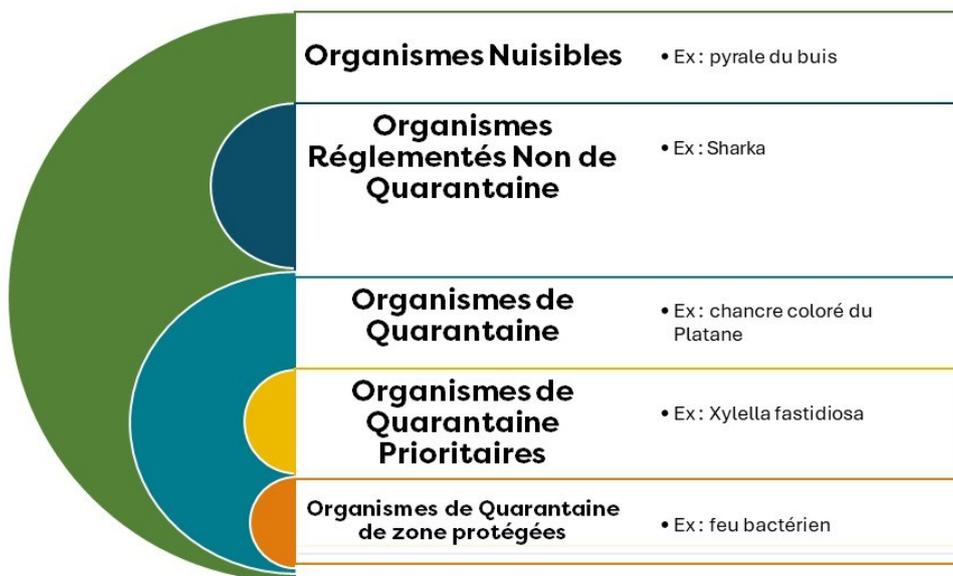
Retrouvez la liste des organismes à surveiller, dont certains sont réglementés, cités en 2023 dans le BIS JEVI :

- L'ambrosie : [BIS JEVI n°3](#)
- La punaise diabolique : [BIS JEVI n°4](#)
- Le longicorne tigre : [BIS JEVI n°5](#)
- La berce du Caucase : [BIS JEVI n°5](#)
- Le datura stramoine : [BIS n°6](#)
- Les capricornes asiatiques : [BIS JEVI n°7](#)

Rappel : En cas de doute, vous pouvez envoyer votre signalement avec photos, essences et localisation à FREDON Normandie (contact.caen@fredon-normandie.fr).

Le classement des organismes nuisibles

La réglementation des organismes nuisibles (ON) aux végétaux se concentre sur les organismes les plus préjudiciables (impact économique, patrimonial, environnemental...) et non largement dispersés sur le territoire. Ainsi, la réglementation vise à limiter leur diffusion et leurs impacts. En fonction de leur dangerosité, l'Union Européenne (UE) a établi une hiérarchisation en 4 catégories.



- **Organismes de Quarantaine (OQ) :** ravageurs ou maladies ayant une importance économique majeure et absents ou peu présents dans l'union Européennes (UE). Parmi ces OQ, on distingue les :
 - **Organismes de Quarantaine Prioritaire (OQP) :** ils ont une incidence grave et font l'objet de plans d'urgence et d'une surveillance annuelle.
 - **Organismes de Quarantaine de Zone Protégée (OQZP) :** ils sont peu ou pas présents dans certaines zones de l'UE et les végétaux sensibles nécessitent un passeport spécifique pour y être envoyé.
- **Organismes Réglementés Non de Quarantaine (ORNQ) :** ravageurs et maladies présents dans l'UE. La surveillance doit être réalisée par les professionnels et la mise en circulation de végétaux avec la présence d'ORNQ est interdite.

Chaque état membre de l'UE réalise une surveillance de son territoire vis-à-vis de ces organismes. Cette surveillance a pour but une détection précoce afin de faciliter la mise en place de mesures permettant d'enrayer leur propagation et de réaliser leur éradication. **Le BSV continuera de présenter ces organismes, afin que chaque lecteur puisse être sensibilisé et participer à la surveillance du territoire en complément de la surveillance officielle.**



Les notes nationales

Retrouvez les notes nationales BSV 2023 en cliquant sur les liens suivants :

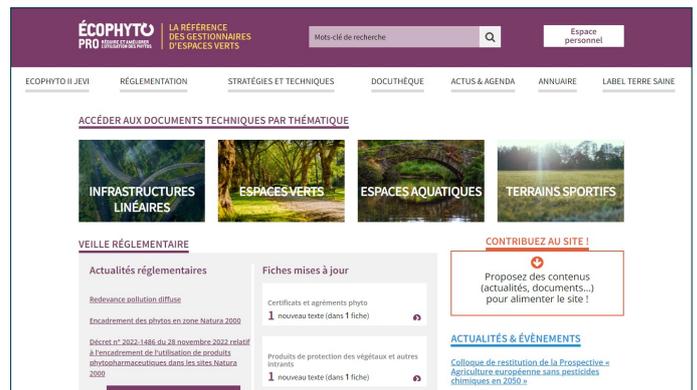
- [Note nationale biodiversité : Abeilles sauvages](#)
- [Note nationale biodiversité : Vers de terre](#)
- [Plantes en danger](#)

Liens utiles

Portail ECOPHYTO PRO

Dans le cadre du plan ECOPHYTO, un site internet réunissant des références et connaissances pour les gestionnaires d'espaces verts sur la réduction des produits phytosanitaires a été mis en place. Vous pouvez y retrouver des retours d'expérience, des documents de communication, des plaquettes techniques, etc.

www.ecophyto-pro.fr



Portail e-phytia INRAE

Le portail INRAE **e-phytia** héberge plusieurs applications en santé des plantes permettant notamment :

- d'identifier les maladies et ravageurs de diverses plantes cultivées, de connaître leur biologie, et enfin de choisir des méthodes de protections pertinentes ;
- de mettre en pratique en connaissance de cause des méthodes de protection biologiques et/ou alternatives ;
- de réaliser de l'épidémiosurveillance, voire contribuer à des sciences participatives.



Portail Infloweb

Infloweb s'intéresse aux principales mauvaises herbes rencontrées dans les grandes cultures françaises. C'est un portail fiable pour l'aide à l'identification des adventices.



Réseau d'épidémiosurveillance du territoire normand 2023

Rédacteur : Mélanie Berghman

Groupe technique : FREDON Normandie—DRAAF Normandie

Observateurs : FREDON Normandie.

Crédit photo : FREDON Normandie, sauf mention particulière.

Ce bulletin est produit à partir d'une veille documentaire et réglementaire et d'observations ponctuelles.

Ce Bulletin d'Information Sanitaire a reçu un financement de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL).